

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-203

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05

M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30

M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25

M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2016-203

**Forum Smart City organisé le 20 mai 2016 par Objectif Aquitaine
Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'événement Forum Smart City

Forum international de référence, avec une dimension locale et internationale, il s'agit d'un espace d'échanges collaboratif et interdisciplinaire rassemblant l'ensemble des acteurs de la métropole (décideurs, élus, universitaires, chercheurs, industriels, citoyens...) pour partager les expériences et besoins de chacun, principalement sous forme de tables rondes. Des prises de parole des élus de Bordeaux Métropole sont prévues.

Deux éditions de ce forum se sont déjà tenues en 2014 à Paris et en 2015 à Bordeaux.

La Smart City, une thématique émergente devenue incontournable

La thématique de la Smart City suscite réflexions et initiatives dans de nombreuses métropoles dans le monde.

Au-delà d'une réflexion technologique, il s'agit d'une approche transverse, qui vise à mettre le citoyen au cœur de l'évolution de la ville et de la vie dans la ville, dans des domaines variés : habitat, mobilité, éducation, qualité de vie, passerelles entre local et global. Les innovations technologiques viennent conforter et accélérer ce processus.

L'émergence et le développement accéléré de ces technologies pose des questions clefs en termes de gouvernance et de politique : gestion de l'énergie, de la création de logements énergétiquement efficaces, de la mobilité verte, de la sécurité, de la santé personnalisée, de l'accès à la culture...

En parallèle, l'habitant devient un citoyen hyper connecté, ayant un accès instantané à l'information. Il est donc essentiel de comprendre et d'anticiper ces mutations, pour mieux les orienter et les accompagner.

Trois thématiques principales identifiées seront analysées durant le forum :

1/ Dynamisme économique du territoire au service de l'emploi :

- Renforcer l'attractivité aux yeux des investisseurs et des entrepreneurs.
- Dynamiser le développement économique du territoire.
- Développement des entreprises, écosystème de startup, économie de l'innovation en mobilisant tous les acteurs locaux en ce sens.

2/ Mobilité « intelligente » :

- Assurer des déplacements plus fluides, des durées de trajets prévisibles, et offrir un panel de solutions élargi pour une mobilité choisie.
Il en va de la qualité de vie des habitants, mais aussi du bon fonctionnement de l'activité économique et, au-delà, de l'attractivité du territoire.
- Promouvoir la réflexion sur les transports urbains, et le développement de l'innovation, technologique et d'usage, au service d'une mobilité alternative et intelligente.

3/ Bouquet de services et commande publique intelligente :

- Comment passer de l'infrastructure à la fonctionnalité, au bénéfice des usagers ?
- Le territoire comme territoire d'expérimentation de nouveaux usages associant start-ups, grands groupes et commande publique.

Un forum en rapport avec les sujets investigués par Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche de territoire intelligent. La mise en œuvre de ses compétences majeures (mobilité, propreté, urbanisme...) est réinterrogée par les Technologies de l'information et de la communication (TIC) et plusieurs projets en la matière sont d'ores et déjà en cours.

Par ailleurs, la mobilité, la haute qualité de vie et la valorisation du territoire sont de grands axes de développement de la Métropole, qui s'appuient toujours davantage sur les technologies et services numériques comme un levier d'innovation et de performance, et sur l'émergence de nouveaux usages associés à l'implication des acteurs, citoyens comme entreprises.

Pour ces raisons, la tenue d'un forum dédié à la ville intelligente sur le territoire métropolitain est une réelle opportunité de mettre en valeur ces axes de développement de ce territoire et de créer de nouveaux partenariats avec des acteurs clés de la transformation numérique.

Budget

Conformément au règlement d'intervention sur les aides aux manifestations approuvé par la délibération du Conseil N°2012/0326 en date du 25 mai 2012, cette manifestation est en lien avec le développement de la filière structurante du numérique.

A ce titre il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention pour un montant de 10 000 €, soit 9.3% dans le cadre d'un budget prévisionnel de 107 760 € T.T.C. Les dépenses de personnel représentent 9,3% du coût de la manifestation.

En outre, il est proposé de mettre le hall de l'Hôtel de Métropole à disposition des organisateurs à titre gracieux.

Le budget prévisionnel de l'événement est réparti comme suit :

Charges	Montants (€ TTC)
Location du lieu (mise à disposition par Bordeaux Métropole à titre gracieux)	0
Restauration / accueil	14 400
Frais de personnel	10 200
Intervenants / hébergement / frais de déplacement	30 000
Divers : assurance / internet / câblage	12 000
Technique / régie	30 000
Communication	11 160
TOTAL TTC DEPENSES	107 760
Recettes prévisionnelles	
Subvention Bordeaux Métropole	10 000
Entreprises Partenaires	97 760
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES TTC	107 760

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation « Smart City » organisée par Objectif Aquitaine contribue au développement des entreprises numériques et au rayonnement de notre territoire dans le domaine numérique,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'entreprise Objectif Aquitaine pour l'événement de la journée du 20 mai 2016.

Article 2 : Le hall de l'Hôtel de Métropole est mis gracieusement à disposition des organisateurs de l'évènement du 20 mai 2016.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention métropolitaine.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 632.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 MAI 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 MAI 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---



Direction Générale Valorisation du Territoire
Mission Attractivité et animation des réseaux économiques

CONVENTION - 2016

Entre Objectif Aquitaine et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Objectif Aquitaine, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à Bordeaux, 57 rue Saint Sernin, représentée par **Jean Tortora, gérant**, dûment habilité aux fins des présentes,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2016/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 29/04/2016 **ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

PREAMBULE

Le projet initié et conçu par **Objectif Aquitaine**, organe de presse leader en matière économique au niveau régional, est conforme à son objet statutaire: le Forum Smart City a pour vocation de contribuer à alimenter les échanges et les réflexions autour du thème « rendre la ville efficace, durable et agréable »

Les travaux de ce forum porteront donc sur la Métropole à Haute Qualité de vie, traitée autour de 4 grandes thématiques :

- Dynamisme économique du territoire au service de l'emploi
- Mobilité « intelligente »
- Logements accessibles et de qualité
- Préservation de l'environnement et de la biodiversité

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, Objectif Aquitaine s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le projet « Forum Smart City » décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de notification, sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à **Objectif Aquitaine** une subvention plafonnée à 10 000 € équivalent à 9,3 % du montant total estimé des coûts éligibles (d'un montant de 107 760 euros) sur l'ensemble de l'exécution de convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que **Objectif Aquitaine** devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 8 000 €, après signature de la présente convention ;

- 20 %, soit la somme de 2 000 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6, somme qui peut-être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

La subvention sera créditée au compte d'**Objectif Aquitaine** selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à **Objectif Aquitaine** sur le compte figurant en Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire à la présente convention.

ARTICLE 6. JUSTIFICATIFS

Objectif Aquitaine s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 4 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme pourra être soumis aux directives métropolitaines de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire (article 3-1 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics).

ARTICLE 8. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

Objectif Aquitaine s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, **Objectif Aquitaine** devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, le bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 9. MISES A DISPOSITION

Bordeaux Métropole met à disposition d'Objectif Aquitaine, le hall de l'Hôtel de Métropole, sis Esplanade Charles De Gaulle, à Bordeaux, pour la durée de la manifestation « Forum Smart City », objet de la présente convention.

Les locaux sont assurés par Bordeaux Métropole en qualité de propriétaire.

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Les responsabilités respectives d'Objectif Aquitaine sont celles résultant des principes de droit commun sans qu'il soit apporté de dérogation à ces principes, notamment en termes de renonciation à recours.

ARTICLE 10. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Objectif Aquitaine exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

Objectif Aquitaine s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Objectif Aquitaine devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 11. COMMUNICATION

Objectif Aquitaine s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Objectif Aquitaine s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 12. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par **Objectif Aquitaine** sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celui-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'association ou l'organisme [au choix] par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 14. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse .

ARTICLE 15. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

Annexe 1

Document “2^{ème} Forum Smart City Bordeaux 2016”

Annexe 2
Budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL FORUM SMART CITY BORDEAUX 2016

Charges	Montants (€ TTC)
Location du lieu (pour mémoire - mise à disposition par Bordeaux Métropole à titre gracieux)	0
Restauration / accueil	14 400
Frais de personnel	10 200
Intervenants / hébergement / frais de déplacement	30 000
Divers : assurance / internet / câblage	12 000
Technique / régie	30 000
Communication	11 160
TOTAL TTC DEPENSES	107 760
Recettes previsionnelles	
Subvention Bordeaux Métropole	10 000
Entreprises Partenaires	97 760
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES TTC	107 760

Annexe 3
Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire

A compléter, non fourni

Annexe 4
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

ENERGIE • URBANISME • MOBILITÉ • SERVICES



**CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LA VILLE
ATTRACTIVE ET
INNOVANTE**

VENDREDI 20 MAI 2016
DE 9h À 16h30

Hall de l'hôtel de Bordeaux
Métropole

Penser la métropole de demain

A l'initiative de La Tribune Bordeaux,
leader sur l'information économique et politique en Aquitaine.

**Organisation à Bordeaux du 2nd Forum Smart City,
lieu de rencontres unique des acteurs de la ville intelligente**



Rendre la ville plus intelligente

**Adapter la ville aux évolutions
de la société**

- Explosion du numérique
- Urbanisation croissante
- Défis environnementaux
- Evolution des modes de vie
- Développement de la mobilité
- Nouvelles attentes des habitants

**Mettre les besoins et les usages au cœur de la réflexion,
des échanges et des débats**

Editorial

Le second Forum Smart City de Bordeaux sera axé sous l'angle du projet de mandature autour de la Haute Qualité de Vie .

Pour prendre place dans le concept européen, tout en préservant notre qualité de vie, il faut redoubler d'effort, viser à l'exemplarité et à l'excellence, notamment en matière de transitions énergétique et écologique. Ces défis impliquent une action publique intégrée et volontariste sur le long terme et appellent à des comportements plus sobres, plus responsables. Ils représentent aussi une véritable opportunité qui stimulera l'innovation, produira des richesses et de l'emploi et engagera la métropole bordelaise vers une croissance durable.

Préservation des 50% d'espaces naturels et agricoles du territoire, promotion des mobilités alternatives, bâtiments publics à énergie positive, protection de la ressource en eau, plan climat énergie, éco-quartiers... la Métropole Bordelaise est déjà fortement engagée dans la voie « d'un développement urbain plus durable, plus respectueux de l'environnement, plus attentif au bien-être de ses habitants ».



Smart City : rendre la ville efficace, durable et agréable

La Métropole à Haute Qualité de vie traitée autour de 4 grandes thématiques



Smart City : rendre la ville efficace, durable et agréable

La Métropole à Haute Qualité de vie traitée autour de 4 grandes thématiques :

❖ Dynamisme économique du territoire au service de l'emploi



- ✓ Renforcer l'attractivité aux yeux des investisseurs et des entrepreneurs
 - ✓ Dynamiser le développement économique du territoire
- ✓ Développement des entreprises, écosystème de startup, économie de l'innovation en mobilisant tous les acteurs locaux en ce sens.

❖ Mobilité « Intelligente »



- ✓ Assurer des déplacements plus fluides, des durées de trajets prévisibles, et offrir un panel de solutions élargi pour une mobilité choisie. Il en va de la qualité de vie des habitants, mais aussi du bon fonctionnement de l'activité économique et, au-delà, de l'attractivité du territoire.
- ✓ Promouvoir la réflexion sur les transports urbains, et le développement de l'innovation, technologique et d'usage, au service d'une mobilité alternative et intelligente.

Smart City : rendre la ville efficace, durable et agréable

❖ Logements accessibles et de qualité



- ✓ Réfléchir autour de la convergence entre la production de logements à des pris maîtrisés, et la préservation de la qualité du cadre de vie du territoire, dont la dimension « nature » compte parmi les meilleurs atouts.
- ✓ Prolonger l'extérieur du logement et réfléchir à l'espace public comme point de contact avec l'urbain, de découverte et de compréhension de la ville.
- ✓ Interaction entre logements, espaces publics et espaces urbains par les usages et par l'appropriation citoyenne.

❖ Préservation de l'environnement et la bio diversité



- ✓ La nature et les zones urbaines denses, les grandes opérations d'aménagement, les zones commerciales ou d'activités.
 - ✓ Valorisation écologique, sociale ou économique des grands territoires de nature.
- ✓ Préservation des espèces animales et végétales, mais aussi de révélation du socle naturel contre notre territoire, et en particulier du réseau hydrographique.
- ✓ Occupation des espaces en mutation (friches urbaines par exemple) ou en attente d'urbanisation, par une nature accessible à la population, à l'image par exemple des jardins partagés.

Smart City : un rendez-vous incontournable

Une idée forte :

l'homme au cœur de la ville, la ville est au service de l'homme, du citoyen.

Un format court et efficace :

une journée pour rassembler les acteurs majeurs de la Smart City au niveau local, national et international : réflexions, débats, tables rondes, analyses, retours d'expérience.

Une approche pragmatique et des thématiques claires pour aborder les préoccupations actuelles des acteurs de la ville ; avec notamment la mise en place du baromètre, comme outil d'analyse et de prospective, témoin de l'ambition de Bordeaux en tant que Smart City.

Des retombées médiatiques pour Bordeaux :

mise en avant d'une politique qui révèle le développement d'une métropole de nouvelle génération, l'implication de Bordeaux au cœur des enjeux économiques du futur.



Une journée de réflexion, d'échanges et de prospective

- **Une approche éditoriale labellisée**
 - Des débats indépendants animés par les journalistes de la rédaction
 - Un partenariat avec la Mairie de Bordeaux
 - Un outil de rayonnement et d'influence pour tous les acteurs économiques
- **Des intervenants d'envergure nationale et internationale**, experts des problématiques de la Smart City
- **Des participants décideurs et acteurs de la Smart City** : chefs d'entreprises publiques & privées, patrons et membres de start-up, personnalités politiques, responsables des collectivités, leaders d'opinion, experts, consultants, journalistes, analystes du secteur Smart City



Retour en images sur l'édition 2015



Ouverture de la journée par Virginie Calmels



Table ronde en présence de 500 participants



Village des partenaires



Village des partenaires



Un forum en direct sur les réseaux sociaux



Interviews en plateau TV

Retour en images sur l'édition 2015



Francis Pisani, journaliste, écrivain, expert TIC, innovation et villes intelligentes



Alain Juppé, Maire de Bordeaux et Président de Bordeaux Métropole



Carlos Moreno, Président du Comité scientifique du Forum international « Live in a living city »



Philippe Sajhau, vice-président en charge de l'initiative « Smarter Cities », IBM



Pitches de startups



Gilles Babinet, « Digital Champion » de la France



Dispositif de communication de l'événement

Un dispositif *éditorial* multi-local à fort contenu

Un dispositif *média* multi-canal, multi-local et national puissant

Un dispositif éditorial local et national à fort contenu

LA BORDEAUX
TRIBUNE



Enquête “Smart City, Bordeaux Ville Intelligente” dans le magazine La Tribune Bordeaux

*13 000 exemplaires imprimés,
72 000 lecteurs*

LA
TRIBUNE



Dossier spécial “Smart City, Bordeaux Ville Intelligente” dans une édition de La Tribune Hebdo

47 000 exemplaires diffusés

Un dispositif média multi-canal puissant

DISPOSITIF MÉDIA – AVANT L'ÉVÉNEMENT

PROMOTION

- > Annonce de l'événement dans l'agenda du site www.latribunebordeaux.fr
- > Annonce de l'événement dans l'agenda du magazine La Tribune Bordeaux précédant l'événement
- > Annonce de l'événement sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter
- > Création de l'invitation numérique
- > Envoi de 3 e-mailings d'invitation sur la base d'abonnés à la newsletter de La Tribune Bordeaux
- > Création d'un mini-site dédié à l'événement + 1 page Facebook

PUBLICITÉ en local

- > Diffusion d'une page d'auto-promotion pour le *Smart City Bordeaux* dans le magazine La Tribune Bordeaux qui précède l'événement
- > Diffusion de 2 campagnes de publicité dans la newsletter de 15H30 La Tribune Bordeaux (2 semaines)
- > Diffusion d'un habillage événementiel du site internet La Tribune Bordeaux pendant la semaine précédant l'événement
- > Campagne de communication affichage et radio à destination du grand public

PUBLICITÉ au national

- > Diffusion de 2 quarts de page d'auto-promotion pour le *Smart City Bordeaux* dans les 2 hebdomadaires La Tribune précédant l'événement



Un dispositif média multi-canal puissant

DISPOSITIF MÉDIA – PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- **Montage d'un plateau télé** : interviews assurées par la rédaction de La Tribune Bordeaux
- **Un community manager**
 - assure la couverture de l'événement en direct
 - sur les comptes de La Tribune Bordeaux et de la ville de Bordeaux : Facebook et Twitter
- **Reportage photos** pendant toute la durée de l'événement



Un dispositif média multi-canal puissant

DISPOSITIF MÉDIA – APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sur le web :
 - un compte-rendu de l'événement dans la newsletter du lendemain
 - un diaporama sur notre site www.latribunebordeaux.fr
- Dans le magazine de Juin 2016 :
 - un compte-rendu photos de la manifestation dans les pages événements



Exemple d'outils de communication mis en place pour l'édition 2015

1er forum SmartCity BORDEAUX 2015

#FILIERE NUMERIQUE

1er FINANCIER DE L'ECONOMIE REGIONALE, LE CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE SE MOBILISE POUR ACCOMPAGNER VOS PROJETS

CONTACT : CÉCILE VICENTE - CHARGE D'AFFAIRES NUMERIQUE - TEL. : 04 29 26 51 89

Programme du forum

Session 1

9h30 - TERRITOIRES - REGARDS CROISÉS

Pour répondre aux divers besoins de ses habitants et participer à la rencontre avec les décideurs et partenaires de cet important écosystème, il faut s'interroger sur la nécessité de concevoir la ville et le projet urbain dans une construction métropolitaine comme un écosystème transverse dans un esprit de décisionnement et d'ouverture. Comment faire converger le défi de la métropolisation avec le besoin de garder une identité citoyenne dans le territoire qui le constitue ?

Bordeaux rencontre le besoin impératif de réunir tous les atouts dans une dynamique de création de valeur à grande échelle territoriale et en même temps, de donner de la respiration aux communes qui la composent avec leurs propres exigences de proximité. Comment construire cette « hyper proximité » à l'heure du changement d'échelle ?

Les débats porteront sur la création d'une démarche globale pour se positionner sur la scène nationale et internationale.

Intervenants

Virginie Camels est depuis mars 2014 adjointe au Maire de Bordeaux en charge de l'économie, l'énergie et la Croissance durable. Après avoir dirigé Endemol France puis Endemol Monde, elle est aujourd'hui présidente du conseil de surveillance d'Euro Disney SCA et d'Euro Disney Associés depuis janvier 2013.

Emmanuel Desmazières est directeur général Logement adjoint du Quartier de Bourgneuf (Métropole, Basses Pyrénées), il a la responsabilité des régions Nord-Ouest, Atlantique, Centre-Lyonnais et Aquitaine-Pays bascois.

Sébastien Dubey est conseiller principal averti du secrétariat général de l'association mondiale Métropolis (basée à Sydney) et référent pour l'Inde, il coordonne les programmes de coopération entre les villes et le renforcement des capacités entre Métropolis, différents gouvernements et des institutions.

Eduardo López Moreno est directeur de la recherche et du développement des capacités au sein de TUM Habitat (Munich, Mexique). Il possède plus de 25 années d'expériences académiques et professionnelles dans les politiques de logement, le développement urbain, l'équité et la pauvreté urbaine.

Thomas Pissacale est directeur général délégué de Cofely (Paris, France) (Energy services) depuis mars 2012, il est particulièrement en charge de la stratégie et du développement, de l'innovation et de toutes les actions contribuant à l'évolution de l'entreprise.

Carlo Ratti est architecte et ingénieur. Il travaille en Italie et enseigne au MIT ou dirige le SENSEable City Lab. Il est diplômé de l'École polytechnique de Turin et de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées de Paris et a obtenu un PhD à l'Université de Cambridge (UK).

CONSTRUISSONS ENSEMBLE LA VILLE INTELLIGENTE ET HUMAINE

ALAIN JUPPÉ ET JEAN-CHRISTOPHE TORTORA
Maire de Bordeaux / Président de Bordeaux Métropole / Président de La Tribune

sont heureux de vous inviter au

1er forum SmartCity BORDEAUX 2015

TERRITOIRE • CITOYENNETÉ • DURABILITÉ • NUMÉRIQUE

VENDREDI 03 AVRIL 2015 À PARTIR DE 9H
BORDEAUX, PALAIS DE LA BOURSE > N°10

JE M'INSCRIS
Avant le 28 mars 2015

PROGRAMME SUR SMARTCITYBORDEAUX.LATRIBUNE.FR
#SMARTCITY15

Invitation strictement personnelle • Nombre de places limité

EN PARTENARIAT AVEC

E-invitation

INVITATION

1er forum SmartCity BORDEAUX 2015

TERRITOIRE • CITOYENNETÉ • DURABILITÉ • NUMÉRIQUE

CONSTRUISSONS ENSEMBLE LA VILLE INTELLIGENTE ET HUMAINE

RECEPTIONS ET PROGRAMME SUR SMARTCITYBORDEAUX.LATRIBUNE.FR
#SmartCity15

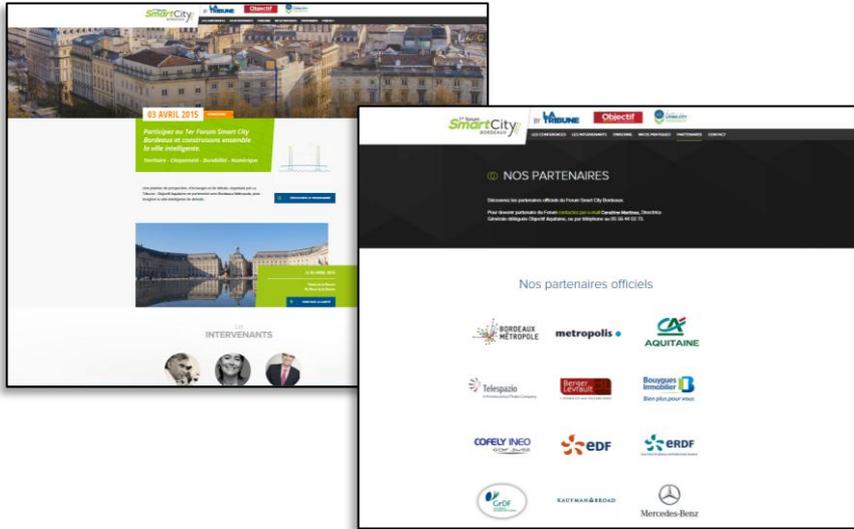
Invitation pour 2 personnes • Nombre de places limité

EN PARTENARIAT AVEC

CONTACT : contact@smartcitybordeaux.com

Invitation papier

Exemple d'outils de communication mis en place pour l'édition 2015



Site internet dédié à l'événement



Présence du partenaire dans le programme



Habillage du site internet La Tribune Bordeaux

DISPOSITIF de PARTENARIAT

DESCRIPTION	PACK PREMIUM	PACK STANDARD
Logo sur tous les supports de communication : auto promo La Tribune Bordeaux et La Tribune, invitations web et print, programme...	●	●
Une page de publicité dans le magazine La Tribune Bordeaux de juin Une bannière sur le site internet La Tribune Bordeaux pendant une semaine Un carré dans la newsletter La Tribune Bordeaux pendant une semaine	● ● ●	● ● ●
Une interview filmée du dirigeant de l'entreprise partenaire (libre de droit) diffusée sur le site internet La Tribune Bordeaux	●	●
Possibilité de distribuer de la documentation dans les malles des congressistes 1 page de publicité dans le programme distribué aux congressistes	● ●	● ●
Citation du partenaire et remerciements Accès au listing des participants à la manifestation Diffusion d'un spot publicitaire sur les écrans le jour du Forum si spot disponible	● ● ●	●
Invitations / entrées au Forum	20 invitations	10 invitations
Stand de 15m² sur l'événement	●	
Mise à disposition des contenus vidéo	●	
Une demi page dans l'hebdo de La Tribune	●	
Total net net HT	25K€	15K€

CONTACT



Carolina CATTA

Directrice commerciale

La Tribune

Port. : 06 78 56 66 80

carolina.catta@latribunebordeaux.fr